

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET L'IRLANDE MODIFIANT L'ACCORD
DU 8 AOÛT 1947 RELATIF AUX SERVICES AÉRIENS ENTRE LES DEUX PAYS

I

Le Ministre des Affaires extérieures de l'Irlande à l'Ambassadeur du Canada
en Irlande

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Dublin, le 23 décembre 1957.

321/61/9

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord relatif aux services aériens qui a été signé à Dublin le 8 août 1947¹ entre les gouvernements de l'Irlande et du Canada, ainsi qu'à l'Échange de Notes du 9 juillet 1951² modifiant l'Annexe audit Accord.

2. Le paragraphe 3 de l'Annexe à l'Accord modifié se lit comme il suit:

"Il est convenu que tous les aéronefs allant vers l'est sur les routes visées dans la présente annexe feront escale à l'aéroport de Shannon et que tous les aéronefs allant vers l'ouest sur les mêmes routes feront escale à l'aéroport de Shannon."

3. Le gouvernement de l'Irlande a cessé, depuis le 2 mai 1957, d'exiger que les avions survolant le territoire irlandais atterrissent à l'aéroport de Shannon.

4. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que le paragraphe 3 de l'Annexe à l'Accord modifié soit supprimé et que, si votre Gouvernement donne son agrément à cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence constituent la confirmation d'une modification agréée de l'Annexe, au sens de l'Article V de l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

PROINSIAS MacAOGAIN,
Ministre des Affaires extérieures.

Son Excellence Monsieur Alfred Rive,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Ambassade du Canada, Dublin.

II

L'Ambassadeur du Canada en Irlande au Ministre des Affaires extérieures de
l'Irlande

AMBASSADE DU CANADA

Dublin, Irlande, le 23 décembre 1957.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre Note n° 321/61/9 en date du 23 décembre 1957 concernant l'Accord entre les gouvernements de

¹ Recueil des Traités 1947 n° 19.

² Recueil des Traités 1951 n° 11.